

MOTOCYCLISTES



Avis de recherche... Motocyclettes pour les FMU



AUXERRE LE 07 JUILLET 2018...



Au regard de la circulaire relative à la gestion du parc automobile de la police nationale, fixant clairement les règles de mise en réforme des véhicules à 10 ans d'ancienneté et 100 000Kms,

UNITÉ SGP POLICE dénonce la politique budgétaire mettant en danger la vie de nos collègues.

20 ANS DE SERVICE !

La première mise en circulation de cette motocyclette mise à disposition d'une patrouille date du **03/07/1998** et avait à minima **121 000kms** (04/06/2018-121037kms) ?

La FMUD AUXERRE c'est 7 policiers motocyclistes et 2 motocyclettes ?

Quand allons-nous donner les moyens aux policiers pour travailler sans les mettre en danger ?

UNITÉ SGP POLICE saisit Monsieur le Directeur Général de la police nationale afin de dénoncer ces restrictions.



POUR MAINTENIR LA SÉCURITÉ SUR NOS ROUTES, COMMENÇONS PAR CELLES DE NOS MOTOCYCLISTES...

UNITÉ SGP POLICE



www.unitesgppolice.com

FSMI FU

Le Seul Syndicat 100% CEA et ADS 19-07-2018

Bagnolet, le 19 juillet 2018

Référence : YL/DGPN/n°116

Monsieur Eric MORVAN
Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

Le 7 juillet dernier, lors d'une patrouille de police routière, l'un de nos collègues de la FMUD Auxerre, n'avait la vie sauve ou tout au moins évitait de très graves brûlures que grâce à sa maîtrise professionnelle et à un sang-froid hors du commun.

En effet, alors qu'il patrouillait avec son coéquipier, sa motocyclette BMW R1100 prenait feu lui occasionnant néanmoins de graves brûlures à la jambe gauche.

Cet évènement dramatique aurait presque pu passer inaperçu si l'état du parc moto de cette DDSP n'était pas à l'origine de cet accident et, de fait de la mise en danger de la vie d'un policier.

En effet, comme de nombreux endroits sur le territoire, le manque de matériel tant en renouvellement qu'en dotation, oblige cette FMUD à ne travailler qu'avec deux motocyclettes en état de fonctionnement pour un effectif de sept policiers motocyclistes.

Aussi, pour les besoins opérationnels de cette unité, le SGAMI Est leur avait mis à disposition ce matériel incriminé, mis en service il y a 20 ans, et dont le kilométrage atteignait 121037 kilomètres le 4 juin dernier.

Alors, comment parler de sécurité routière aux usagers quand nous obligeons nos fonctionnaires à rouler sur de tels engins qui peuvent s'avérer être un danger pour les policiers qui les conduisent ?

.../...

Nous ne pouvons malheureusement que constater que ce phénomène est national et que le parc de motocyclettes de la police nationale est vieillissant et n'est plus en adéquation avec la demande opérationnelle des services.

Malgré une circulaire relative à la gestion du parc automobile de la police nationale, il appert que les restrictions budgétaires et les orientations prises conduisent, malheureusement à mettre en danger les policiers avec le matériel mis à leur disposition pour l'exécution de leurs missions.

Aussi, Monsieur le Directeur Général, il me paraît évident que tout soit mis en œuvre pour que de tels accidents ne se reproduisent plus et que les fonctionnaires puissent travailler dans de meilleures conditions et bénéficier, dans le cas présent, d'un parc moto en parfait état de marche et en cohérence avec les effectifs de l'unité.

Persuadé que vous comprendrez le bien-fondé de ma requête et connaissant votre attachement à la sécurité des personnels placés sous votre autorité,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général



Yves LEFEBVRE